

188785 B16822

- 1 -

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN N° 837 512 516

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF

Le trente Juin

À onze heures 30,

Réunion :

L'associée unique de la Société « A.O.M. », Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 9 000 €, avec siège social à 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement, immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG et identifiée SIREN N° 837 512 516,

S'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur la convocation écrite de la Présidence et en présence du gestionnaire de transport.

Maître Gérard STOCK, présent à l'Assemblée assume les fonctions de secrétaire du consentement de l'associé unique.

Madame le Président reconnaît avoir été mis en possession en temps opportun des documents suivants :

- Du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 et rapport spécial sur les conventions de l'art. 227-10 du Code de Commerce établis par le Président.
- Des comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice et l'inventaire au 31 Décembre 2018, en l'occurrence le premier exercice social.
- Le texte du projet des résolutions.
- Enfin, un exemplaire des statuts sociaux mis à jour et un extrait K-Bis.

- 1 -

Déclare par ailleurs être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant, étant fait observer que le Président est l'actionnaire unique.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, premier exercice social,
- Approbation des conventions intervenues visées à l'article 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président et gestionnaire de transport,
- Divers.

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 tels qu'à elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 3.471 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de 3.471 € de la manière suivante :

- à la Réserve légale la somme de 900 €.
- et de reporter à nouveau 2.571 €.

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du premier exercice social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CLÔTURE :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par Madame le Président, actionnaire unique ainsi que par le secrétaire.

[Signature]
Averance STOCK
D.S. Dr. Honoraire
67100 Le Dornum
Tél : 03 88 39 33 51
FAX : 03 88 39 33 51
M. Christian Fister
S. FRAISOURG

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN N° 837 512 516

PROJET DU TEXTE DE RESOLUTIONS PORPOSEES A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 tels qu'à elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 3.471 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

Gérard STOCK
Avocat Honoraire
D.E.S. Droit privé
27 avenue Christian Pfister
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 39 23 38 - Fax 03 88 39 33 51

QUATRIEME RESOLUTION

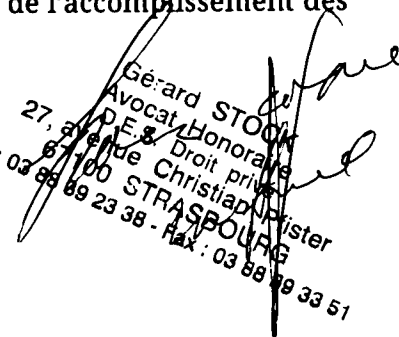
L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de 3.471 € de la manière suivante :

- à la Réserve légale la somme de 900 €.
- et de reporter à nouveau 2.571 €.

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du premier exercice social.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.


Gérard STOOK
Avocat Honoraire
27, av. P.E.S. Droit privé
67100 Strasbourg
Tél : 03 88 89 23 38 - Fax : 03 88 89 33 51

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN 837 512 156

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Cher associé,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi et aux statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018, premier exercice social.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La société a réalisé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 4.365 €.

Le total des produits d'exploitation s'analysant en prestations de services ressort à 164.571 €, le chiffre d'affaires net pour l'exercice s'inscrivant pour 158.302 €.

Le total des charges d'exploitation s'est monté à 160.206 € et les charges fixes ou variables ne sont pas en rapport avec le chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'inscrit pour néant.

La différence des produits et charges exceptionnelles s'inscrit pour bénéficiaire de 239 €.

Ainsi la différence des produits et charges dégage un bénéfice de 3.471 € au sujet duquel nous vous proposerons une affectation conforme à nos statuts.

Investissements – cession d'éléments actifs – amortissements :

Il n'y a pas eu d'acquisition de biens, ni de cession d'éléments actifs

Les amortissements pratiqués ont été néant.

Crédit-bail mobilier : néant

Crédit-bail immobilier : néant

Provisions :

Les provisions constituées au cours de l'exercice s'inscrivent pour : néant.

Autres charges : 38 €

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Compte tenu de la spécificité de la prestation de services qui s'analyse en services de transports publics routiers de Marchandises et de loueur de véhicules automobile de transport et de la conjoncture économique actuelle, nous souhaitons maintenir l'évolution favorable de la Société dans la relation pendulaire Grand Est-Sud.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Néant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT :

Néant.

AFFECTATION DE RÉSULTAT :

Il résulte des comptes annuels qui vous sont présentés que le bénéfice annuel au 31 Décembre 2018 s'élève à 3.471 € et le résultat courant avant impôts s'inscrivant bénéficiaire de 4.365 €. Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte de la Réserve légale pour la somme de 900 € et pour la doter à 10 % du capital social et de reporter à nouveau le surplus soit 2.571 €.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX :

Aucune modification du mode de présentation et des méthodes d'évaluation des comptes sociaux n'est à signaler.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES :

Il n'y a pas eu à réintégrer dans les bénéfices imposables de l'exercice des dépenses ou charges visées à l'art. 39-4 du C.G.I.

CAPITAUX PROPRES : Capacité Financière des Entreprises de Transport – Code des Transports

Il résulte du bilan et compte tenu du résultat comptable du présent exercice que les capitaux propres s'établissent à 12.471 € et correspondent au Parc Roulant. Le Capital social reste fixé à 9.000 € et divisé en 90 parts de 100 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Néant au cours des trois derniers exercices.

CONVENTION DE L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DE SES GÉRANTS OU ASSOCIÉS :

À ce sujet, la gérance conformément à l'article 227-10 du Code de Commerce et article 34 et 35 du décret du 23 mars 1967 sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés ou Président, vous reporte à la lecture du rapport spécial.

FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES :

Néant.

**FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES-SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES-
art. L 233-L, L 24-1, L 233-12 :**

Néant.

ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE :

Article modifié par le Décret N°2017-350 du 20 Mars 2017 – Application de l'article L. 441-6-1.

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Les montants mentionnés sont présentés hors taxes.

Annexe 4-1 à l'article 441-1-1 : le tableau est joint prévu à l'article I de l'article 441-4.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La société n'est pas pourvue d'un Commissaire aux comptes.

GESTIONNAIRE DE TRANSPORT :

Monsieur Joseph KUNTZ, gestionnaire de transport non associé.

RÉSOLUTION :

Le projet du texte des résolutions qui vous est soumis correspond à nos propositions et n'appelle pas de notre part de commentaire particulier.

Madame le Président

2° Après l'article A. 441-2 est insérée l'annexe suivante :

« ANNEXE 4-1 À L'ARTICLE A. 441-1-1

MODÈLE TYPE DE TABLEAUX UTILISÉS POUR PRÉSENTER LES INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées h.t.												
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012018

31122018

X

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.O.M. SAS		3 route du contournement	
SIRET	8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9	67770 STATTMATTEN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES INTERIEUR Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	4 365		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

5 CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 1409 A à C du CGI)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

6 ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (art. 225-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

7 COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN 76 rue Plaine des Bouchers 67100 STRASBOURG Tél: 03 88 79 41 03			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 01/08/2019	Lieu: STATTMATTEN
		Qualité et nom du signataire:	HENNINGER Fabienne
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	Présidente

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
Mme HENNINGER Fabienne Président Associé 6 IMP	90	2018					
SESSENHEIM							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

X CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLE D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS VALUÉS À LONG TERME IMPOSÉS À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	25 002	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise A.O.M. SASNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 3 route du contournement67770 STATTMATTENNuméro SIRET * 8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		Exercice N-1 clos le <u>0 0 0 0 0</u>		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilitisations corporelles *		028	030				
	Immobilitisations financières * (1)		040	042				
	Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
	Marchandises *		060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	21 138	070	21 138		
		Autres * (3)	072	9 526	074	9 526		
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	2 117	086	2 117		
	Charges constatées d'avance *		092	278	094	278		
	Total II		096	33 059	098	33 059		
	Total général (I+II)		110	33 059	112	33 059		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	9 000				
	Ecarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	3 471				
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	12 471				
	Total II		154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156					
	Emprunts et dettes assimilées		164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	10 218				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172	10 370				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	916	174			
	Produits constatés d'avance		176	20 588				
	Total III		180	33 059				
Total général (I + II + III)								
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.O.M. SAS

Néant

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	158 302	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	6 051	
	Autres produits						230	218	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	164 571	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	125 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	344	
	Rémunérations du personnel *						250	26 371	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 254	
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	160 206	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 365	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	
Produits exceptionnels						290			
Charges financières						294			
Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	239
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348			
Impôts sur les bénéfices *						306	655		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	3 471		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 471		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	655	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330	239	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Dédutions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octus A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
Divers* ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"							350		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	4 365		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	4 365		

En Euros.

CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
MAJORATIONS ET AMENDE CODE DE LA ROUTE		239
Total des réintégrations diverses	330	239

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
-----	---------------------------

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	1	2	3	4	5
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	6	7	8	9	10

Immobilitations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme					
											19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL 578			580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591				
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	28 137
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 782
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 83751251600019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.O.M. SAS

ADRESSE (voie) 3 route du contournement

CODE POSTAL 67770

VILLE STATTMATTEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique HENNINGER Prénom(s) Fabienne

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 200861 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays FR

Adresse : N° 6 Voie IMPASSE DES PRES

Code postal Commune SESSENHEIM Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT